



Gestion des papiers à s'occuper...

Par **WEIDER**, le **27/12/2018** à **22:30**

Bonsoir à toutes et tous,

Ma mère est sur le point de partir (décès), dans les jours ou semaines qui viennent je pense qu'elle ne sera hélas plus de ce monde.

Ma question est simple.

En bien immobilier, elle n'avait qu'une petite maison que nous lui prêtions (étant propriétaires), juste à coté de chez nous. Tout est encore à son nom (chauffage, électricité, eau...)

1 compte bancaire et 4 quelques assurances vie.

J'angoisse par rapport aux actions à mener...

Quelles sont les démarches administratives et autres que je dois réaliser après son départ ? (Pompes funèbres, notaire, banques, administration...)

Pouvez vous m'aider ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2018** à **07:18**

Bonjour,

C'est elle qui est propriétaire de cette maison ou c'est vous ?
Il y a d'autres héritiers de votre mère ? d'autres enfants ?

Par **morobar**, le **28/12/2018** à **09:07**

Bonjour,

[citation]Quelles sont les démarches administratives et autres que je dois réaliser après son départ ? [/citation]

Vous en avez fait le tour.

Besoin d'un notaire uniquement si des fonds sont disponibles au delà de 5000 euros.

Il faut donc résilier les contrats d'abonnement y compris aux journaux, sans oublier eau/gaz/électricité.

Il faut aviser le fisc

Il faut purger les assurances sur la vie.

Par **WEIDER**, le **28/12/2018** à **16:32**

Merci pour vos réponses.